

**Enjeux environnementaux de projets de GNL  
au Canada et aux États-Unis**



## **Annexe E    Enjeux environnementaux de projets de GNL au Canada et aux États-Unis**

Ce document fait état des études d'impact réalisées au Canada et aux États-Unis dans le cadre de six projets de terminaux méthaniers.

Les six projets ont été choisis parce qu'ils sont récents et que l'information relative à leur étude d'impact était disponible au public. Deux de ces projets sont situés au Canada (Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) et quatre aux États-Unis (New Jersey, Texas, Maryland et Louisiane). Ces projets ont également été sélectionnés en fonction de la similarité de leurs composantes par rapport au projet Rabaska (par exemple, la taille des installations et la capacité de livraison de gaz). Ces projets ont reçu leurs approbations environnementales en 2003/2004 et planifient commencer leurs activités en 2007/2008. La seule exception est le projet d'expansion de Cove Point, qui est présentement en opération. Les caractéristiques des projets apparaissent sous forme de fiches descriptives à la section 3.0.

### **1.        MÉTHODOLOGIE**

Des sources d'information primaires et secondaires ont été consultées lors de l'élaboration du tableau. Parmi les sources d'information secondaires se trouvent des évaluations environnementales obtenues lors de recherches électroniques sur Internet. Ces publications sont offertes au public par l'entremise de sites gouvernementaux sur les réglementations, ainsi que des sites Internet des différents projets. La recherche d'information a été effectuée directement auprès de plusieurs compagnies de gaz naturel liquéfié (GNL) afin d'obtenir des données statistiques et de l'information sur leurs opérations. Les caractéristiques des projets étudiés sont données sur les fiches de la section 2. L'information obtenue a été synthétisée dans le tableau présenté à la section 3.0. Fiches descriptives des projets

Les fiches descriptives présentées dans cette section fournissent des informations techniques relatives aux projets retenus afin de faciliter la comparaison avec le projet Rabaska. Il demeure cependant que chaque projet et chaque site d'implantation présentent des particularités qui leur sont propres. Ces particularités doivent être prises en compte pour chaque étude d'impact.

## 2. FICHES DESCRIPTIVES DES PROJETS



### Projet GNL 1 :

#### **Terminal de GNL Access Northeast Energy Bear Head Bear Head, Nouvelle-Écosse**

Le terminal Bear Head est localisé à Bear Head en Nouvelle Écosse. Celui-ci appartenait à Access Northeast Energy, qui a cédé ses droits à Anadarko Petroleum Corp. L'évaluation environnementale de ce site a été présentée, puis approuvée sous conditions en 2004 par la province de la Nouvelle-Écosse et par le gouvernement fédéral. Le projet de Bear Head inclut parmi ses activités la construction et l'opération d'un terminal de GNL et des équipements associés. Le projet est constitué de plusieurs composantes, incluant :

- les équipements de déchargement de bateaux;
- la zone des réservoirs de GNL; et
- les zones de regazéification (ou vaporisation).

Le projet est divisé en deux phases principales. La Phase I implique la construction et l'opération d'un terminal de GNL d'une capacité approximative de 7,5 millions de tonnes par année (Mt/an) et d'une capacité de livraison de gaz naturel de 1 000 millions de pieds cubes par jour (MMscfd). La Phase I inclut deux réservoirs d'entreposage à simple intégrité de 180 000 m<sup>3</sup> chacun. Ces réservoirs seront compris à l'intérieur de bassins de retenue conformes à la législation provinciale et aux exigences de l'Association Canadienne de Normalisation (CSA) afin de contenir toute fuite ou déversement potentiel de GNL. Les détails de conception des réservoirs d'entreposage seront complétés au cours de l'ingénierie détaillée du projet.

La phase II impliquera l'agrandissement du terminal, en prévision de l'expansion future de la capacité de distribution de GNL à 1 500 MMscfd (approximativement 11,3 Mt/an). Le poste d'amarrage et la jetée du terminal de GNL sont conçus pour accueillir un navire de GNL d'une capacité pouvant atteindre 250 000 mètres cubes (m<sup>3</sup>). L'emplacement du projet est situé sur des terrains désignés pour le développement industriel lourd. Le terminal de GNL sera opérationnel en 2008.

Source : Jacques Whitford Environment Limited (2004). Environmental Assessment for the Proposed Bear Head LNG Terminal Bear Headx, Nova Scotia. Project No. NSD17393. Report to Access Northeast Energy Inc. 388 pages.



## **Projet GNL 2 :**

### **Terminal de GNL Irving Oil Limitée**

#### **Saint John, Nouveau-Brunswick**

Irving Oil Limitée (Irving) a proposé le développement d'un projet de terminal et de quai marins aux installations de Irving Canaport, à proximité de Saint John au Nouveau-Brunswick. Suite à l'évaluation environnementale, le projet a été approuvé en 2004 par les gouvernements provincial et fédéral. Le projet inclut les composantes suivantes :

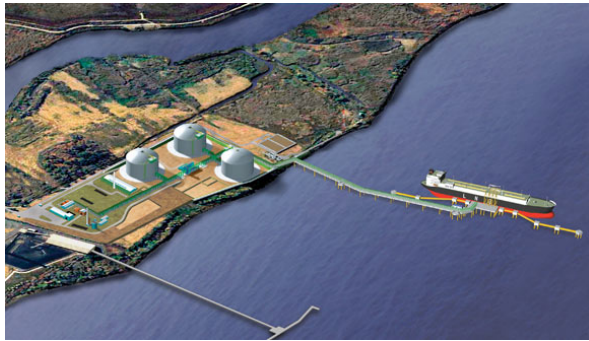
- un terminal de GNL
  - un quai pour GNL et Orimulsion<sup>1</sup>® muni de bras de chargement et de déchargement;
  - un pipeline de GNL relié aux réservoirs d'entreposage;
  - un pipeline d'Orimulsion® relié aux réservoirs d'entreposage;
  - trois réservoirs d'entreposage de GNL de grande capacité; le type de réservoir d'entreposage privilégié consiste en un réservoir d'entreposage simple intégrité ceinturé d'un bassin de retenue de taille suffisante pour contenir la totalité du volume du réservoir;
  - des zones de regazéification (ou vaporisation);
  
- un pipeline de gaz naturel menant à la raffinerie d'Irving.

La capacité d'émission de l'aménagement sera de 28,3 millions de mètres cubes par jour (1 000 MMscfd) de gaz naturel. Il est prévu que cet aménagement fonctionnera de façon continue, en mode d'exploitation normale. L'aménagement sera situé à Irving Canaport (eau profonde), un terminal maritime de Irving déjà existant, qui est en opération depuis 1970. Irving prévoit que les installations seront fonctionnelles en 2007.

Source : Jacques Whitford Environment Limited (2004). Environmental Impact Statement. Liquefied Natural Gas Marine Terminal and Multi-Purpose Pier. Prepared for Irving Oil Limited. 772 pages.

---

<sup>1</sup> Orimulsion est le nom de marque déposé d'une émulsion d'hydrocarbures lourds produite au Venezuela. Cette émulsion est utilisée comme combustible dans certaines industries.



### Projet GNL 3 :

#### Terminal de GNL Crown Landing

#### Canton de Logan, New Jersey

Le terminal de GNL Crown Landing est situé dans le canton de Logan au New Jersey et appartient à British Petroleum (BP). BP a soumis les documents d'approbation environnementale à la FERC (Commission Fédérale de Réglementation de l'Énergie) en 2004. Il est prévu que le terminal Crown Landing soit en opération en 2008.

Le projet a pour but de fournir une quantité additionnelle de gaz naturel afin de répondre à la demande énergétique croissante du Nord-Est des États-Unis. Les composantes du projet incluent :

- un quai pour l'accostage et le déchargement de bateaux de transport de GNL;
- le GNL sera entreposé dans trois réservoirs d'entreposage à double paroi, dits à intégrité totale, d'un volume unitaire net de 150 000 m<sup>3</sup> (158 000 m<sup>3</sup> brut). Ces réservoirs sont constitués d'un réservoir interne d'acier composé à 9% de nickel, d'un réservoir externe de béton précontraint et d'un toit en béton;
- des vaporisateurs pour regazéifier le liquide;
- des connections sur le site reliées au réseau de pipeline local;

Lorsque terminé, Crown Landing aura une capacité quotidienne d'émission de gaz de 1,2 milliards de pieds cubes (Bcf) et le terminal aura la capacité de se connecter à trois importants pipelines de gaz naturel desservant le Nord-Est des États-Unis.

#### Sources:

Crown Landing LLC (2004). Liquefied Natural Gas Import Terminal Logan Township, Gloucester County, New Jersey. Draft Environmental Resource Report. Volume I. 361 pages.

Crown Landing LNG Project (2004). Environmental Resource Reports Energy Regulatory Commission. Source en ligne :

<http://www.bpcrownlanding.com/external/index.cfm?cid=569&fuseaction=EXTERNAL.docview&documentID=53479>



### **Projet GNL 4 :**

#### **Terminal de GNL Vista del Sol**

#### **Comté de San Patricio, Texas**

L'installation du terminal de GNL Vista del Sol dans le comté de San Patricio au Texas a été proposée par Vista del Sol LNG terminal LP, une filiale de Exxon Mobil Corporation. Les demandes d'autorisation environnementales pour le projet ont été initiées en 2004 et il est prévu que les activités du projet débutent en 2008/2009. Le terminal sera situé sur la baie de Corpus Christi et il sera relié aux infrastructures des pipelines préexistantes de la région pour desservir le Texas et les autres marchés des États-Unis. Le terminal Vista del Sol GNL inclura plusieurs composantes :

- Un terminal de GNL
  - un aménagement de déchargement de bateaux munis d'installations d'accostage pouvant accueillir un bateau de transport de GNL d'une capacité de chargement pouvant atteindre 250 000 m<sup>3</sup>;
  - trois réservoirs d'entreposage de GNL isolés à double paroi, dits à intégrité totale, (155 000 m<sup>3</sup>). Chaque réservoir sera composé d'un réservoir primaire interne d'acier composé à 9% de nickel, d'un réservoir secondaire en béton précontraint et d'un toit en béton armé;
  - des équipements de vaporisation ;
  - des installations de service et des bâtiments auxiliaires.
  
- Un pipeline de gaz naturel
  - un pipeline de transport de gaz naturel de 40,7 km (25,3 miles) de long et d'un diamètre de 0,9 m (36 pouces);
  - des aménagements de soutien au pipeline, dont six stations de mesure et de prise de données situées aux interconnexions avec neuf autres systèmes de pipelines existants, une gare d'insertion de racleur et une gare de récupération de racleur.

Il est prévu que le site puisse produire jusqu'à 1,4 milliards de pieds cubes par jour (Bcf/d) de gaz naturel importé en direction des marchés états-unis. L'équipement de vaporisation aura une capacité moyenne d'émission de gaz de 1,1 Bcf/d.

Sources :

Federal Energy Regulatory Commission (2005). Final Environmental Impact Statement. Vista del Sol LNG Terminal Project. Vista del Sol LNG Terminal LP and Vista del Sol Pipeline LP. Docket Nos. CP04-395-000 and CP04-405-000. 274 pages.

C. Love. (May 10, 2005). Communication personnelle. Public Communications Department. Exxon Mobil Corporation: Irving, Texas.





### **Projet GNL 5 :**

#### **Expansion de Dominion Cove Point LNG**

#### **Comté de Calvert, Maryland**

Le projet d'expansion de Dominion Cove Point LNG LP est localisé dans le comté de Calvert au Maryland dans la baie de Chesapeake. Ce projet a été proposé par Dominion Transmission. Il a reçu l'approbation de la FERC (Commission Fédérale de Réglementation de l'Énergie) en novembre 2003 et sa construction a commencé au cours de l'été 2004.

Le projet consiste en l'expansion d'un terminal d'importation de GNL existant et en opération, dans le but d'augmenter sa capacité d'entreposage de 7,8 milliards de pieds cubes (Bcf) à 14,5 Bcf. Le terminal sera relié à plusieurs systèmes de transmission existants afin d'assurer la livraison de gaz vers les marchés de la Côte Est (par exemple, Transcontinental Gas Pipeline, Columbia Gas Transmission et Dominion Transmission). Les principales composantes du projet incluent :

- l'augmentation du nombre de réservoirs d'entreposage de cinq à sept :
  - quatre réservoirs d'entreposage de GNL d'une capacité de 375 000 barils (1,25 Bcf de gaz naturel) et un réservoir d'entreposage de GNL d'une capacité de 850 000 barils (2,8 Bcf de gaz naturel) sont existants.
  - les nouveaux réservoirs seront constitués d'une paroi interne d'acier cryogénique et d'une paroi externe en acier séparée de la paroi interne par des matériaux isolants (simple intégrité).
- l'ajout de deux nouvelles génératrices électriques.

Ce site possède actuellement une capacité d'entreposage de 7,8 milliards de pieds cubes (Bcf) et une capacité d'émission de gaz quotidienne de 1 Bcf, qui sera augmentée à 1,8 Bcf une fois le projet d'expansion complété.

Source : GAI Consultant, Inc. (2005). Federal Energy Regulatory Commission Environmental Report Exhibit F-1 Cove Point LNG Terminal Expansion Dominion Cove Point LNG, L.P. Docket No. CP05-130-000 Calvert County, Maryland. Volume I. 326 pages.

**Projet GNL 6:****Terminal de GNL Hackberry (Cameron GNL)****Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane**

Le développement du terminal de GNL de Hackberry a été proposé dans les paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, en Louisiane. Ce terminal appartient présentement à Sempra Energy. Le projet a obtenu son autorisation environnementale en 2003. Il inclut la construction et l'opération d'un terminal de GNL ainsi que la construction et l'opération d'un nouveau pipeline de gaz naturel et des aménagements auxiliaires. Le terminal d'une capacité de production de 1,5 milliard de pieds cubes de gaz par jour (Bcf/d) dont l'entrée en production est prévue en 2008, devrait fournir du gaz naturel aux marchés des États-Unis. Les composantes principales du projet comprennent :

- Un terminal de GNL
  - une rampe de déchargement de bateaux, munie de deux postes à quai, dont chacun est équipé de trois bras de déchargement de liquide et d'un bras de retour de gaz;
  - trois réservoirs d'entreposage de GNL (3,5 milliards de pieds cubes d'équivalent de gaz). Chaque réservoir est constitué d'une paroi interne d'acier composé à 9% de nickel et d'une paroi externe de béton précontraint;
  - douze vaporisateurs submergés à combustion, chacun d'une capacité de 150 MMscfd;
  - des installations de service et des bâtiments auxiliaires au terminal de GNL.
- Un pipeline de gaz naturel
  - un pipeline de distribution de gaz naturel de 57 km (35,4 miles) de long et d'un diamètre de 0,9 m (36 pouces).

Source : Federal Energy Regulatory Commission (2003). Environmental Impact Statement. Hackberry LNG Terminal, L.L.C. Hackberry LNG Project. Docket No. CP02-374-000. 256 pages.

### **3. TABLEAU COMPARATIF**

Le tableau comparatif suivant présente une synthèse des impacts environnementaux de chacun des terminaux en fonction des composantes environnementales valorisées (CEV) milieu physique, biologique (faune et flore) et socio-économique (la planification de l'utilisation du territoire et les infrastructures). Afin d'en faciliter l'analyse, l'information est présentée dans le même ordre que pour les CEV identifiées pour le projet Rabaska.

Le tableau présente pour chaque composante environnementale valorisée: les impacts potentiels ou les sources d'impact, les mesures d'atténuation proposées, ainsi que le niveau d'importance et les effets résiduels en phase de construction ou d'exploitation.

La conception du tableau permet de consulter les six projets en fonction de leurs CEV.



TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
<b>1.0 EFFETS SUR LES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES PHYSIQUES</b>						
Qualité de l'air et émission de gaz à effet de serre (GES)	<b>Impacts potentiels ou sources d'impacts</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions d'échappement des véhicules de la construction</li> <li>Émanations de méthane</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions des vaporiseurs</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions d'échappement des véhicules de la construction</li> <li>Émissions de gaz à effet de serre</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions d'échappement des véhicules de la construction</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions polluantes reliées à l'équipement du terminal (NOx, CO, COV, SOx)</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions d'échappement des véhicules de la construction</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de pollution primaire associée avec le terminal (NOx, CO, COV, SOx)</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions gazeuses de NOx et de CO issus de la combustion de carburants</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de pollution primaire associée avec le terminal (NOx, CO, PM10)</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions d'échappement des véhicules de la construction</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de pollution primaire associée avec le terminal (PM10, SO2, NOx, CO, COV)</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des poussières</li> <li>Utilisation d'azote liquide (si possible)</li> <li>Pas de mesure d'atténuation pour l'émission de GNL</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesures requises pour les contaminants identifiés</li> <li>Il existe un potentiel de réduction significatif des GES à travers l'utilisation de la chaleur perdue de la station génératrice de Point Tupper</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des poussières (abats-poussière)</li> <li>Utilisation de carburant à faible teneur en soufre</li> <li>Minimiser les zones de déblaiement</li> <li>Conservation de la végétation naturelle</li> <li>Contrôle de l'érosion, tel que l'utilisation des barrières de sédimentation et de batardeaux</li> <li>Pavage du site</li> <li>Programme de protection environnementale</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de véhicules au gaz naturel, lorsque possible</li> <li>Utilisation de purges à l'azote dans les tuyaux après le déchargement des bateaux vers les réservoirs</li> <li>Entretien des équipements</li> <li>Utilisation de carburant à faible teneur en soufre</li> <li>Programme de contrôle des poussières (abats-poussière)</li> <li>Pavage du site</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des poussières (abats-poussière)</li> <li>Respect de la législation fédérale et de l'état du New Jersey en rapport avec la qualité de l'air</li> <li>Utilisation d'équipements qui respectent les normes de l'Environmental Protection Agency (EPA) en rapport avec les sources mobiles de pollution</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des systèmes de chauffage à émission ultra-faible de NOx seront utilisés</li> <li>Respect de la législation fédérale et de l'état du New Jersey en rapport avec la qualité de l'air</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suppression des poussières (avec de l'eau)</li> <li>Utilisation de diesel de qualité transport</li> <li>Utilisation de catalyseurs et de filtres à particules</li> <li>Limitation du temps de fonctionnement des moteurs au ralenti pour les équipements de construction</li> <li>Installation de brûleurs à faible émission de NOx, catalyseurs oxydatifs, systèmes sélectifs de réduction catalytique pour les vaporisateurs de GNL.</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suppression de poussières</li> <li>Contrôle des émissions</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suppression des poussières</li> <li>Contrôle des émissions</li> <li>Respect de la législation en rapport avec le contrôle de la qualité de l'air</li> </ul>
<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>						
<p>Durant la construction, il existe un potentiel de génération excessive de particules sur le site ainsi que sur les routes d'accès. Une attention particulière aux pratiques standards de contrôle de la poussière, à l'hygiène industrielle et au contrôle du trafic peut minimiser ces impacts sur la qualité de l'air.</p> <p>Durant l'exploitation normale, le terminal n'aura que peu de sources d'émissions et n'aura pas d'impact significatif. Le brûlage à la torche est un dispositif de sécurité essentiel et ne causera pas de détérioration significative de la qualité de l'air local. Aucun effet résiduel négatif sur la qualité de l'air n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées</p>	<p>Les effets globaux sur l'environnement des activités du projet ainsi que des scénarios d'accidents potentiels ont été jugés non significatifs. Il en est de même pour les effets cumulatifs et les effets combinés. Les effets des accidents et des défaillances ont été jugés significatifs mais improbables</p>	<p>Les émissions fugitives de poussières seront mineures et temporaires. Les effets des activités de construction sur la qualité de l'air seront mineurs et temporaires</p>	<p>En tenant compte de la nature des émissions du projet et des mesures d'atténuation suggérées, les activités de construction ne devraient pas affecter significativement la qualité de l'air régional</p> <p>Les émissions nuisibles issues de l'exploitation seront faibles, étant donné la combustion de gaz naturel au terminal de GNL</p>	<p>Le projet utilisera seulement du gaz naturel brûlant sans résidu. Des méthodes de contrôle d'émissions à la fine pointe technologique seront utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas tolérés à l'échelle nationale pour ce type d'équipements (États-Unis). Les émissions respecteront la législation</p>	<p>Les émissions des activités de construction ne seront que temporaires et n'affecteront pas significativement la qualité de l'air de la région. Pendant l'exploitation, toutes les unités utiliseront que du gaz naturel brûlant sans résidu, donc la quantité de PM10 et de SO2 émise sera minimale</p>	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Qualité de l'eau souterraine et hydrogéologie	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déversements issus des équipements</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écoulement de surface</li> <li>Alimentation de la nappe d'eau souterraine</li> <li>Variations de la qualité et la quantité de l'eau des puits</li> <li>Eaux usées domestiques</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les tranchées peuvent affecter l'écoulement de l'eau souterraine vers les sources d'eau</li> <li>Variations de la qualité et la quantité de l'eau des puits</li> <li>Contamination aux hydrocarbures pétroliers</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dragage et intrusion d'eau salée</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait de l'eau souterraine</li> <li>Contamination de la nappe aquifère à travers les écoulements verticaux</li> <li>Problèmes de qualité et de quantité d'eau souterraine</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fuites ou déversements</li> </ul>	<b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait de l'eau souterraine</li> <li>Dérivation des voies d'écoulement naturelles</li> <li>Changement dans la qualité et la quantité de l'eau souterraine</li> </ul>	<b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Problèmes de quantité et de qualité</li> <li>Fuites ou déversements</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'intervention d'urgence</li> <li>Santé et sécurité et protection contre les incendies</li> <li>Programme de protection environnementale (PPE)</li> <li>Contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de contrôle de la sédimentation et de l'érosion</li> <li>Levé des puits avant les activités de minage</li> <li>Restauration des puits endommagés</li> <li>Programme de protection environnementale</li> <li>Gestion des installations septiques</li> <li>Suivi du niveau de l'eau dans les puits</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bouchons à faible perméabilité dans les tranchées</li> <li>Surveillance du niveau de la nappe phréatique</li> <li>Étude de baisse du niveau de l'eau dans les puits</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de prévention, de contrôle et de contre-mesure pour les déversements et un programme de nettoyage de déversements</li> <li>Gestion des installations septiques</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limitier le retrait de l'eau souterraine pendant les phases de constructions et d'exploitations</li> <li>Programme d'intervention pour la protection de l'eau potable</li> <li>Programme de prévention, de contrôle et de contre-mesure pour les déversements</li> <li>Étude de pré construction pour identifier l'emplacement de 3 puits d'approvisionnement. Si les puits se trouvent sur la zone du droit de passage, une surveillance sera effectuée et les propriétaires seront consultés</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Programme de prévention, de contrôle et de contre-mesure pour les déversements</li> <li>Programme de protection des sources d'eau potable</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Protocole d'intervention en cas de déversements</li> <li>Gestion des substances dangereuses</li> </ul>
<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>						
Aucun effet résiduel négatif sur les ressources d'eau souterraine n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Il a été conclu que l'eau souterraine du secteur a la capacité d'assurer les besoins actuels et futurs	La construction et l'exploitation du projet n'affecteront pas significativement les ressources en eaux souterraines	Il n'y a pas de potentiel de contamination inter-aquifère. L'eau souterraine du secteur ne contient pas de contaminants, donc l'évacuation de l'eau des canalisations n'introduira pas de contaminants dans le canal de navigation. Avec les mesures d'atténuation les activités du projet n'auront pas d'impacts significatifs sur les ressources d'eau souterraine	La construction du terminal de GNL de Cove Point ne devrait pas affecter les ressources en eau souterraine. Aucun plan d'eau ne sera détérioré dans la zone du Projet selon le <i>Clean Water Act</i> , Section 303 (d)	Les activités de construction et d'exploitation du projet ne devraient pas avoir d'impacts négatifs à long terme sur les ressources en eau souterraine du secteur, compte tenu de la nature des activités de construction proposées, des activités d'exploitation du site, de l'utilisation de la distribution d'eau publique, ainsi que d'un protocole de gestion des matières dangereuses et d'un protocole d'intervention en cas de déversement. Il n'y aura pas de prélèvement de l'eau souterraine, donc aucune baisse du niveau de l'eau souterraine	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Hydrographie et qualité de l'eau de surface	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	Les informations concernant l'eau de surface sont incluses dans d'autres CEV (flore riveraine)	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Variations dans la morphologie du canal</li> <li>Réduction de la qualité et de la quantité des habitats des cours d'eau</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est répertoriée</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Activités de dragage</li> <li>Retrait d'eau et rejet des eaux des essais hydrostatiques pour les réservoirs d'entrepôts de GNL</li> <li>Retrait d'eau de ballastage</li> <li>Érosion et sédimentation</li> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> <li>Déversements ou fuites de GNL</li> <li>Déversements ou fuites de glycol, de carburants diesels, etc.</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> <li>Déversements ou fuites de matières dangereuses ou lors d'activités de remplissage de réservoirs</li> <li>Érosion et sédimentation</li> <li>Écoulement accidentel de boues des activités de creusage</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déversement accidentel de GNL</li> <li>Dragage</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification des cours d'eau</li> <li>Remplissage ou construction de ponceaux</li> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> <li>Érosion et sédimentation</li> <li>Essais hydrostatiques</li> <li>Déversements et fuites</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> <li>Augmentation des sédiments en suspension, de la température ou de l'écoulement durant la pluie</li> <li>Déversements et fuites</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Érosion et sédimentation</li> <li>Variations de débit</li> <li>Dragage</li> <li>Remise en suspension de sédiments contaminés</li> <li>Déversements et fuites de matières dangereuses</li> <li>Essais hydrostatiques</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dragage</li> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
Les informations concernant l'eau de surface sont incluses dans d'autres CEV (flore riveraine)	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zones tampons faites de plantes</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Optimisation de l'emplacement et de la conception du quai pour minimiser les activités de dragage</li> <li>Conception de systèmes de déconnexion d'urgence pour minimiser les fuites de GNL des bateaux</li> <li>Respect de toute la législation en rapport avec la Commission Fédérale de Réglementation de l'Énergie (FERC)</li> <li>Auges de béton pour prévenir toute fuite ou déversement</li> <li>Digue de confinement autour des réservoirs d'entrepôt de GNL</li> <li>Mesures de contrôle de l'érosion</li> <li>Utilisation d'une grille dont les interstices sont de 2 mm et dont la vitesse à l'entrée est inférieure à 0,15 m/s (0,5 pied/sec.) durant les essais hydrostatiques</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de prévention, de contrôle et de contre-mesure pour les déversements</li> <li>Respect de la législation (permis)</li> <li>Bassin de rétention pour retirer les huiles entraînées et les sédiments, dans les zones d'entretien des véhicules</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des sédiments et de l'érosion</li> <li>Mesures correctives contre l'érosion et la sédimentation</li> <li>Déversoirs pour les écoulements des eaux de ruissellement</li> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement spécifique au site durant la construction</li> <li>Mesures d'atténuation pour les eaux d'essais hydrostatiques</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des déversements</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Levés de confinement pour le matériel dragué</li> <li>Essais sur la sédimentation</li> <li>Dragage et Programme d'élimination des sédiments contaminés</li> <li>Programme de prévention, de contrôle et de contre-mesure pour les déversements</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Levée de confinement pour le matériel dragué</li> <li>Pipelines de décharge temporaires pour le matériel dragué</li> <li>Gestion des eaux de ruissellement</li> </ul>	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Hydrographie et qualité de l'eau de surface (suite)	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	Les informations concernant l'eau de surface sont incluses dans d'autres CEV (flore riveraine)	Les effets environnementaux ne seront pas significatifs si les mesures d'atténuation appropriées sont appliquées	Le projet aura des effets minimaux sur l'utilisation de l'eau et la qualité de l'eau en général. Il n'y aura pas d'activités de construction, de dragage, de retrait d'eau ou de rejet d'eau de ruissellement ou d'eau usées dans la rivière Oldmans. Cette rivière est le meilleur habitat aquatique dans le secteur du projet	La qualité de l'eau dans la zone draguée sera temporairement affectée par l'augmentation de la turbidité pendant les activités de dragage, mais retournerait à ses conditions initiales après la fin des activités de dragage	Avec l'application des mesures d'atténuation adéquates, les impacts sur l'environnement seront minimisés	Les impacts associés aux activités de construction seront localisés et à court terme. Compte tenu des mesures d'atténuation en application, les impacts sur la qualité de l'eau seront minimisés
Dynamique et qualité des sédiments	<b>Impactss potentiels ou sources d'impact</b>					
	Les informations concernant la dynamique sédimentaire sont incluses dans d'autres CEV (habitat benthique)	Les informations concernant la dynamique sédimentaire sont incluses dans d'autres CEV (habitat benthique)	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les réservoirs d'entreposage du GNL et les fondations du quai</li> <li>Une zone de transit temporaire pour la construction se trouve sur des terres agricoles</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune interaction identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation des sols due aux travaux de terrassement et à la circulation des équipements lourds</li> <li>Conversion de terres agricoles en terres à usages différents</li> <li>Compaction du sol</li> <li>Érosion</li> <li>Productivité du sol à long terme</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dangers géologiques potentiels (glissement de terrain)</li> <li>Activités minières</li> <li>Érosion</li> <li>Mélange de différentes couches du profil du sol</li> <li>Écoulements des eaux de ruissellement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dangers géologiques potentiels (activités sismiques, formations de failles, liquéfaction du sol)</li> <li>Activités minières</li> <li>Dragage</li> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> <li>Érosion</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
Les informations concernant la dynamique sédimentaire sont incluses dans d'autres CEV (habitat benthique)	Les informations concernant la dynamique sédimentaire sont incluses dans d'autres CEV (habitat benthique)	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les piliers structurels devraient être insérés dans la couche de sable et de gravier</li> <li>Les autres structures du terminal seront soutenues par des piliers ou des sols in situ qui ont été améliorés par pré chargement.</li> <li>Les essais de conception des étapes devront être complétés incluant les essais de chargement des pieux et les essais de pré chargement avec des surcharges</li> <li>Programme de contrôle des sédiments</li> <li>L'importation de matériaux de remplissage</li> <li>L'enlèvement des réservoirs hors sol abandonnés et des sols contaminés</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est répertoriée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un maximum de 20 pouces de terre végétale sera ségrégué</li> <li>Mesures temporaires de contrôle des sédiments et de l'érosion</li> <li>Mesures d'atténuation pour contrer la compaction du sol et les activités de droit de passage</li> <li>Revégétalisation de toutes les zones perturbées par les activités du projet</li> <li>Mise en place d'un programme de prévention, de contrôle et de contre-mesure pour les déversements, si une fuite ou un déversement se produit</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance post construction</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Les canaux de drainage actif, les ponceaux et les autres structures écrasés pendant la construction seront réparés ou remplacés afin de reprendre leur état initial</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de contrôle de la sédimentation et de l'érosion</li> </ul>	



TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
<b>Dynamique et qualité des sédiments</b>	Les informations concernant la dynamique sédimentaire sont incluses dans d'autres CEV (habitat benthique)	Les informations concernant la dynamique sédimentaire sont incluses dans d'autres CEV (habitat benthique)	Le projet n'aura pas d'effets adverses sur la géologie du secteur concerné	L'érosion du sol n'est pas un problème majeur dans le rayon d'action du projet car le site présente une topographie presque plane. Le projet n'aura pas d'effets significatifs sur les terres agricoles de bonnes qualités	Selon les relevés de terrain, le site du projet ne devrait pas présenter de tassement. Les mesures d'atténuation minimiseront les impacts associés avec les glissements de terrain. Les mesures de contrôle des sédiments et de l'érosion assureront qu'il n'y ait pas d'érosion significative des sols naturels ni de sédimentation	Étant donné que le projet consiste en la construction d'aménagements au dessus du niveau du sol, les activités de construction et les activités d'exploitation n'affecteront pas la production de pétrole, de gaz naturel, de sel, de soufre depuis le dôme de sel de Hackberry, ou de toute autre ressource naturelle. Les activités de construction et d'exploitation du projet proposé ne devraient pas affecter les activités de minage en surface de la région. Il a été établi que les dangers géologiques potentiels cités ci-dessus ont de faibles chances de se réaliser. Le ruissellement et l'érosion devraient être minimaux, compte tenu de la topographie plane du site
<b>2.0 EFFETS SUR LES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES BIOPHYSIQUES</b>						
<b>2.1 Flore</b>						
	<b>Impactss potentiels ou sources d'impact</b>					
<b>Flore riveraine</b>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Érosion et sédimentation</li> <li>▪ Dégradation de la qualité de l'eau</li> <li>▪ Mortalité directe</li> <li>▪ Modification de l'habitat</li> <li>▪ Introduction d'espèces végétales envahissantes</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sédimentation</li> <li>▪ Mortalité directe</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perte de végétation riveraine</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perte de végétation riveraine</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perte de milieux humides</li> <li>▪ Perte de végétation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune n'est identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dragage et remblayage de milieux humides</li> <li>▪ Perte de végétation</li> <li>▪ Perte des zones riveraines</li> <li>▪ Perturbation du sol</li> </ul>	La flore riveraine n'a pas été étudiée spécifiquement. Il faut se référer à la section sur la flore terrestre	La flore riveraine est incluse dans la section sur les milieux humides

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Flore riveraine	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de mesures de contrôle de la sédimentation et de l'érosion</li> <li>Éviter les travaux dans les cours d'eau durant les périodes sensibles</li> <li>Implanter des techniques appropriées pour la traverse de cours d'eau et respecter le « Water Approval » (permis de la Nouvelle-Écosse sur l'utilisation de l'eau)</li> <li>Programme de protection environnementale</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> <li>Prévention et nettoyage des déversements</li> <li>Entretien des moyens de contrôle de la sédimentation et de l'érosion</li> <li>Programme de protection environnementale</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser le débroussaillage et le défrichage à moins de 30 mètres de tout cours d'eau</li> <li>Programme de contrôle des sédiments</li> <li>Revégétalisation des rives des cours d'eau avec des plantes indigènes</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser le défrichage à moins de 30 mètres des habitats riverains</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Digue de confinement constituée d'un mur de rétention entourant les réservoirs d'entreposage adjacents aux milieux humides et aux cours d'eau</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter au strict nécessaire l'utilisation l'équipement de construction</li> <li>Utilisation d'équipements à faible poids au sol près des milieux humides saturés</li> <li>Mesures temporaires de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Programmes de réhabilitation spécifiques au site, à être développés</li> <li>Programmes de restauration d'habitats et de stabilisation des berges, à être développés</li> </ul>	La flore riveraine n'a pas été étudiée spécifiquement. Il faut se référer à la section sur la flore terrestre	La flore riveraine est incluse dans la section sur les milieux humides
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	Aucun effet résiduel négatif sur les habitats d'eau douce n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Les effets environnementaux ne seront pas significatifs si les mesures d'atténuation appropriées sont appliquées	En général, la communauté végétale du secteur du Projet est relativement peu diversifiée, car de nombreuses espèces envahissantes ou non endémiques ont pris le dessus sur les espèces endémiques. Les effets du projet sur la flore seront négligeables, avec l'application des mesures d'atténuation	Aucune activité spécifique d'atténuation n'est mentionnée. Tous les impacts sur les milieux humides reliés à la construction sont considérés minimaux et temporaires	La flore riveraine n'a pas été étudiée spécifiquement. Il faut se référer à la section sur la flore terrestre	La flore riveraine est incluse dans la section sur les milieux humides
Milieux humides	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitat</li> <li>Sédimentation</li> <li>Modification de l'hydrologie</li> <li>Perturbation sonore des espèces fauniques sensible</li> <li>Déversements ou fuites accidentels</li> <li>Risques d'incendies</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un incendie dans le terminal pourrait se répandre aux aires avoisinantes et endommager les milieux humides voisins</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'espèces à statut de conservation particulier</li> <li>Changement de la qualité et de la qualité des habitats</li> <li>Mortalité directe des espèces de milieux humides</li> <li>Fragmentation des habitats</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Changement dans la qualité des habitats</li> <li>Mortalité directe des espèces de zones humides</li> <li>Fragmentation des habitats</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de milieux humides</li> <li>Perte de végétation</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est identifiée</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de milieux humides</li> <li>Perte de végétation</li> <li>Dragage et remblayage des milieux humides</li> <li>Perturbation du sol</li> <li>Interactions entre l'habileté des milieux humides à jouer le rôle de zone tampon et le contrôle de l'érosion</li> </ul>	Lors de l'exploration du terrain du projet, aucun milieu humide n'a été identifié.	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de milieux humides</li> <li>Perte de végétation</li> <li>Dragage et remblayage des milieux humides</li> <li>Modification permanente des marais d'eaux saumâtres</li> </ul>

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Milieux humides	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de protection environnementale</li> <li>Programme de gestion des déversements</li> <li>Minimiser les perturbations au sol dans les milieux humides</li> <li>Éviter les habitats en milieux humides</li> <li>Le défrichage sera planifié autour des saisons de reproduction</li> <li>Utilisation d'espèces endémiques pour la revégétalisation</li> <li>Procédures pour éviter l'invasion d'espèces envahissantes et non endémiques</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> <li>Revégétalisation des zones défrichées</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de zones tampons (30 mètres autour des milieux humides)</li> <li>Programme de contrôle des sédiments</li> <li>Protéger les milieux humides de la perte d'eau en bloquant les tranchées</li> <li>Minimiser les perturbations lors de la construction de traverses de cours d'eau</li> <li>Éviter que les voies de circulations traversent les milieux humides</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir un permis de modification d'un cours d'eau ou d'un milieu humide (législation du Nouveau Brunswick)</li> <li>Récupération de la couche supérieure des sols des zones humides ou des sédiments comprenant les systèmes racinaires et les banques de graines, et réinstaller celles-ci après l'installation des pipelines</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter les impacts sur les milieux humides en implantant les aménagements dans les zones plus élevées</li> <li>Digues de confinement pour les réservoirs</li> <li>Prise en considération de mesures environnementales lors de choix d'emplacement</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter au strict nécessaire l'utilisation l'équipement de construction</li> <li>Utilisation d'équipements à faible poids au sol près des milieux humides saturés</li> <li>Mesures de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Séparation de la couche des 12 pouces supérieurs de sol des milieux humides</li> <li>Programmes de réhabilitation spécifiques au site, à être développés</li> </ul>	<p>Lors de l'exploration du terrain du projet, aucun milieu humide n'a été identifié</p>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de mesures d'atténuation compensatoire pour les milieux humides</li> <li>Un site d'élimination des résidus de dragage sera construit et restauré</li> <li>Entretien du droit de passage</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	<p>Le projet a été localisé de manière à minimiser la perte d'habitat en milieux humides lors d'activités de construction. L'aire totale d'habitats perdus pour le projet est de 0,3 ha et aucun des habitats perdus n'a une valeur importante. Avec l'application des mesures d'atténuation, aucun effet négatif sur l'environnement n'est anticipé</p>	<p>Avec l'application des mesures d'atténuation, aucun effet significatif négatif sur l'environnement n'est anticipé</p>	<p>Le projet a été conçu afin d'éviter les impacts permanents sur les milieux humides. Des impacts temporaires mineurs (0,52 acre) auront lieu à la suite de l'installation du pipeline, toutefois, ces effets seront de courte durée (un maximum de quelques semaines) et seront suivis par une restauration du site. Le projet affectera inévitablement 5,23 acres de milieux humides de transition, qui nécessiteront des mesures d'atténuation</p>	<p>Tous les impacts liés à la construction sont considérés minimaux et temporaires. Les perturbations liées à l'exploitation et aux véhicules d'entretien ne devraient pas avoir d'effets permanents sur la valeur et le rôle des milieux humides en tant qu'habitat faunique</p>	<p>Lors de l'exploration du terrain du projet, aucun milieu humide n'a été identifié</p>	<p>L'importance de la perturbation de milieux humides par le projet sera minimisée par un programme final de mesures d'atténuation compensatoire pour les milieux humides</p>
Flore terrestre	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sédimentation</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Modification des habitats</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mortalité directe</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'espèces</li> <li>Perturbation de l'habitat</li> <li>Mortalité directe</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> <li>Perturbation de l'habitat</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de végétation</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est identifiée</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de végétation</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> <li>Perte de terres agricoles</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Défrichage de la végétation</li> <li>Perturbation de l'habitat</li> <li>Mortalité directe</li> </ul>	<p>Les milieux humides constituent la communauté végétale principale du site proposé du terminal de Hackberry. Pour plus de détails, se référer à la section sur les zones humides</p>

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Flore terrestre (suite)	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de zones tampons</li> <li>Érosion et contrôle de la sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Situer les zones de droit de passage à proximité d'autres perturbations</li> <li>Minimiser la largeur des droits de passage et leur dégagement</li> <li>Programme de contrôle de la sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Confiner les activités de dégagement et de défrichage</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est conçu pour minimiser les pertes de végétation.</li> <li>Concentration de la surface d'impact du projet (i.e. la zone d'impact direct) dans la communauté végétale des terres cultivées.</li> <li>Les lignes électriques seront placées afin d'éviter des impacts permanents sur les milieux humides.</li> <li>Plus de 75 % du site demeurera inchangé, et la végétation y restera à l'état naturel.</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les terrains perturbés et qui ne seront pas utilisés par le projet seront revégétalisés avec de l'herbe, en accord avec la législation de la Commission Fédérale de Régulation de l'Énergie</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Revégétalisation</li> <li>Restauration des sites à leur état initial (pré-construction), lorsque possible</li> <li>Ré-ensemencement lorsque nécessaire</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mesures d'atténuation seront développées en fonction de la législation fédérale et de l'état</li> <li>Les zones atteintes d'une manière permanente seront remplacées par des équipements de transformation ou occupées par des aires gazonnées</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <p>Les milieux humides constituent la principale communauté végétale du site proposé du terminal de Hackberry. Pour plus de détails, se référer à la section sur les zones humides</p>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	Aucun effet résiduel négatif sur la végétation n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Avec les mesures d'atténuation appropriées, les effets environnementaux résiduels potentiels ne sont pas considérés comme étant significatifs	En général, la communauté végétale du secteur du Projet est relativement peu diversifiée, car de nombreuses espèces envahissantes ou non endémiques ont pris le dessus sur les espèces endémiques. Avec l'application des mesures d'atténuation, les effets du projet sur la flore seront négligeables,	Avec l'application des mesures d'atténuation, le projet n'a qu'un faible potentiel d'avoir des impacts négatifs significatifs sur la végétation terrestre	La majorité des activités de construction auront lieu sur des zones déjà perturbées	Les milieux humides constituent la principale communauté végétale du site proposé du terminal de Hackberry. Pour plus de détails, se référer à la section sur les zones humides
Espèces rares et menacées	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sédimentation</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Modification des habitats</li> </ul> <b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sédimentation</li> <li>Mortalité directe</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'espèces à statut de conservation particulier</li> <li>Modification des habitats</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation des habitats</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification de la qualité des habitats</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation des habitats</li> </ul>	Voir les sections sur la flore riveraine et terrestre	Voir les sections sur la flore riveraine et terrestre	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitats</li> <li>Altération de l'habitat</li> <li>Mortalité directe</li> </ul>	Voir la section sur les milieux humides

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Espèces rares et menacées (suite)	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissement de zones tampons</li> <li>▪ Contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un inventaire des plantes rares</li> <li>▪ Situer les zones de droit de passage à proximité d'autres perturbations</li> <li>▪ Minimiser la largeur des droits de passage et leur dégagement</li> <li>▪ Limiter le dégagement et le défrichage</li> <li>▪ Programme de contrôle de la sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter le dégagement et le défrichage</li> <li>▪ Faire un inventaire des plantes rares</li> </ul>	Voir les sections sur la flore riveraine et terrestre	Voir les sections sur la flore riveraine et terrestre	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éviter les plantes rares</li> <li>▪ Limiter le dégagement et le défrichage</li> </ul>	Voir la section sur les milieux humides
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	Deux espèces de plantes rares sont présentes dans le secteur du projet, mais elles se trouvent à l'extérieur de la surface d'impact du projet. Lors de la phase de construction du projet, il existe un certain potentiel que ces espèces soient affectées négativement par la sédimentation. Malgré tout, aucun effet négatif n'est anticipé en ce qui concerne les activités d'exploitation normales du terminal de GNL. Aucun effet résiduel négatif sur les plantes rares n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Étant donné que seulement une quantité relativement faible d'habitats en forêt mature est perdue et qu'aucune espèce à statut de conservation particulier n'ait été trouvée dans la surface d'impact du projet, les effets ne sont pas considérés significatifs	Voir les sections sur la flore riveraine et terrestre	Voir les sections sur la flore riveraine et terrestre	Les études de terrains requises sont planifiées pour le printemps 2005. En ce qui concerne les espèces qui seraient potentiellement affectées, des mesures d'atténuation seront identifiées pour minimiser les impacts	Voir la section sur les milieux humides
<b>2.2 Faune</b>						
Habitat et communautés benthiques	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation du substrat et envasement</li> <li>▪ Dragage</li> <li>▪ Perte d'habitat benthique</li> <li>▪ Érosion et sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Érosion et sédimentation</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation du substrat et envasement</li> <li>▪ Dragage</li> <li>▪ Perte d'habitat benthique</li> <li>▪ Érosion et sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Érosion et sédimentation</li> </ul>	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dragage</li> <li>▪ Sédimentation</li> <li>▪ Entraînement des organismes benthiques</li> </ul>	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Habitat et communautés benthiques (suite)	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Barrières de sédimentation</li> <li>Compensation d'habitats</li> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Barrières de sédimentation</li> <li>Compensation d'habitats</li> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> <li>Suivi des Codes de bonnes pratiques environnementales</li> </ul>	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Minimiser le dragage à la zone du projet</li> </ul>	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	L'habitat du benthos est omniprésent dans la zone proposée du terminal marin. La valeur de l'habitat « vertical » ajouté par la présence de piliers de soutien compensera probablement pour la légère perte d'habitat existant. Aucun effet résiduel négatif sur l'habitat benthique marin n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Avec l'application des mesures d'atténuation, aucun effet significatif négatif sur l'environnement n'est anticipé	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments	L'utilisation des mesures d'atténuation adéquates minimisera les impacts sur la communauté benthique	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments	Cet aspect n'a pas été spécifiquement abordé dans le rapport. Il faut se référer à la section sur la qualité et la dynamique des sédiments
Poissons et habitat du poisson	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dragage</li> <li>Bruit</li> <li>Érosion et sédimentation</li> <li>Dégradation de la qualité de l'eau</li> </ul> <b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rejets d'eau chlorée dans le détroit</li> <li>Rejets d'émissions de routine des navires</li> <li>Dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mortalité directe</li> <li>Perte de l'habitat</li> <li>Évitement de l'habitat</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mortalité directe</li> <li>Perte de l'habitat</li> <li>Évitement de l'habitat</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dragage</li> <li>Déversements et fuites</li> <li>Essais hydrostatiques</li> <li>Érosion et sédimentation</li> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dragage</li> <li>Augmentation de la turbidité</li> <li>Réintroduction de substances délétères</li> <li>Entraînement des organismes benthiques</li> <li>Bruit</li> <li>Boues de dragage</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Introduction d'espèces envahissantes</li> <li>Augmentation de la turbidité</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification du cours d'eau</li> <li>Augmentation de la turbidité</li> <li>Formation de rigoles d'écoulement d'eau</li> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> <li>Essais hydrostatiques</li> <li>Déversements et fuites</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> <li>Augmentation des sédiments en suspension, de la température et augmentation du débit lors de pluie</li> <li>Déversements</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la turbidité</li> <li>Baisse de la concentration en oxygène</li> <li>Destruction du couvert et autres pertes d'habitats</li> <li>Introduction de polluants dans l'eau</li> <li>Entraînement des poissons</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Interruption de la migration des poissons et de la fraie</li> <li>Déversements de carburant</li> </ul>

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Poissons et habitat du poisson (suite)	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Barrières de sédimentation</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des exigences de l'Association canadienne de pipelines d'énergie (ACPE)</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des routes de livraison désignées</li> <li>Utilisation de pilotes</li> <li>Inspections géotechniques</li> <li>Suivi des Codes de bonnes pratiques environnementales</li> <li>Compensation d'habitats</li> <li>Retour des déblais de forage sur la barge pour qu'ils puissent être éliminés sur la terre</li> <li>Le tuyau de captage d'eau de mer doit être installé à marée basse</li> <li>Établissement d'horaire pour les activités du projet</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Optimisation de l'emplacement et de la conception du quai pour minimiser les activités de forage</li> <li>Application de rideau en palplanches</li> <li>Planifier les activités marines hors des périodes sensibles de reproduction</li> <li>Évaluer les sites avoisinants pour identifier le site le plus adapté pour l'atténuation de la perte des habitats subtidiaux peu profonds</li> <li>Procédures pour les déversements et les fuites</li> <li>Établir des auges de béton et des digues de confinement</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compensation d'habitat</li> <li>Consultation avec le département du service des pêcheries de l'Administration nationale océanique et atmosphérique (NOAA) des États-Unis</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Mesures correctives de contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Exutoires pour les eaux de ruissellement</li> <li>Programme de gestion de l'eau de ruissellement spécifique au site durant la construction</li> <li>Mesures d'atténuation pour les essais hydrostatiques d'eau</li> <li>Procédures en cas de déversements et de fuites</li> <li>Revégétalisation des zones dégagées</li> <li>Surveillance de la qualité de l'eau</li> <li>Minimiser les activités dans les zones végétalisées</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de contrôle des déversements</li> <li>Respect de la législation du United States Army Corps of Engineers (USACE), de l'état du Maryland ainsi que la législation locale</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les procédures de la Commission Fédérale de Régulation de l'Énergie (FERC) en relation avec les principes de conservation seront respectées</li> <li>Compensation d'habitats</li> <li>Processus de consultation sur l'habitat essentiel du poisson (<i>Essential Fish Habitat</i> ou <i>EFH</i>)</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	Les poissons marins présents dans le secteur du projet sont omniprésents dans toute la région. De plus, le secteur proposé du projet ne se trouve pas dans une zone d'importance pour les œufs et les larves de poissons. Aucun effet résiduel significatif négatif sur les poissons marins n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Les effets globaux sur l'environnement des activités du projet ainsi que des scénarios d'accidents potentiels ont été jugés non significatifs. Il en est de même pour les effets cumulatifs et les effets combinés. Les effets des accidents et des défaillances ont été jugés significatifs mais improbables	Des mesures d'atténuation spécifiques aux activités de dragage, reliées aux bas-fonds subtidiaux, peuvent être requises, compte tenu des effets négatifs sur l'habitat aquatique. Une consultation des agences fédérales et de celles de l'état du New Jersey déterminera les exigences particulières d'atténuation	Aucune des populations de poissons dans la zone du projet n'est menacée ou en voie d'extinction selon la loi des États-Unis sur les espèces menacées ( <i>Endangered species Act</i> ). La construction du pipeline évitera de perturber le fond et les berges des cours d'eau.	Aucun plan d'eaux marines, estuaire ou cours d'eau permanent n'est localisé dans la zone du projet. Des poissons de petites tailles peuvent potentiellement se déplacer dans des cours d'eau temporaires durant les périodes de montée des eaux, mais il est peu probable que ces cours d'eau soient utilisés pour la pêche récréative. Les mesures d'atténuation assureront que les impacts sur les communautés de poissons sont minimaux.	L'augmentation d'habitats disponibles après les mesures de compensation d'habitats pourrait engendrer une augmentation locale de l'abondance des poissons. Le processus de consultation sur l'habitat essentiel du poisson (EFH) permettra d'obtenir des recommandations pour l'agence active, afin de mettre en place les mesures nécessaires pour préserver l'EFH. Sans ces mesures, les impacts de la construction ou de l'exploitation sur l'EFH auraient des effets adverses sur les ressources de poissons de la région du projet.

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Mammifères	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitat</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> <li>Bruit</li> <li>Perturbation et mortalité (ex : baleines)</li> </ul> <b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation des mammifères sensibles dans les habitats adjacents</li> <li>Augmentation de la mortalité due au trafic routier</li> <li>Collisions dues au trafic, augmentation du bruit due aux navires, mortalité directe</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'espèces à statut de conservation particulier</li> <li>Perturbation de l'habitat</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Changement dans la qualité des habitats</li> <li>Mortalité directe des espèces</li> <li>Fragmentation des habitats</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de végétation</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> <li>Déplacement de la faune</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitat</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> <li>Déplacement de la faune</li> <li>Perturbation des mammifères (ex : baleines)</li> <li>Bruit</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitat</li> <li>Changement de l'habitat</li> <li>Perturbation, déplacement et mortalité</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation, déplacement et mortalité</li> <li>Perte d'habitat (ex : marais d'eaux saumâtres)</li> <li>Bruit</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Si une baleine est observée dans un rayon de 500 mètres d'une activité, l'installation de piliers sera arrêtée et recommencera une fois la baleine éloignée.</li> <li>Respect des procédures standards de navigation des navires, incluant les mesures d'évitement</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des procédures standards de navigation des navires, incluant les mesures d'évitement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Localiser les droits de passage de façon à minimiser les perturbations</li> <li>Minimiser la largeur des droits de passage et leur dégagement</li> <li>Limiter le dégagement et le défrichage aux droits de passage</li> <li>Programme de contrôle des sédiments</li> <li>Vérifier la présence d'animaux dans les tranchées ouvertes</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser la durée pendant laquelle les tranchées sont ouvertes</li> <li>Vérifier la présence d'animaux dans les tranchées ouvertes</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Localiser le projet pour minimiser la perte d'habitat</li> <li>Conserver 75 % du site à l'état non développé, afin de permettre à la faune de continuer à l'utiliser</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Localiser le projet pour minimiser la perte d'habitat</li> <li>Surveillance des mammifères marins</li> <li>Garder une certaine distance avec les baleines et les tortues marines observées</li> <li>Réduction de la vitesse</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les habitats et les mesures d'atténuation seront développés en fonction de la législation fédérale et de l'état</li> <li>Les zones atteintes d'une manière permanente seront remplacées par des équipements de transformation ou occupées par des aires gazonnées</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration de la végétation forestière</li> <li>La faune s'acclimatera au bruit</li> </ul>
<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>						
Les interactions potentielles entre les mammifères marins et la construction de la jetée devraient être minimales, étant donné que les travaux de fonçage de piliers sont de courte durée et que la plupart des espèces présentes dans le secteur sont en transit. Aucun effet résiduel significatif négatif sur les mammifères marins n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Il y a peu de chance que le projet n'interagisse avec des espèces de mammifères d'intérêt particulier. Aucun habitat hivernal critique pour les cerfs n'a été identifié dans l'empreinte du projet. Les effets environnementaux potentiels sur la faune ne sont pas considérés comme étant significatifs	Le projet causera des impacts minimaux car l'emplacement proposé pour la construction du site se trouve sur des terres agricoles actives, qui se trouvent sur la portion nord du site. Ce secteur présente une valeur faible en tant qu'habitat. Plus de 75 % de l'aire du site restera non perturbée et pourra offrir des habitats aux espèces existantes et déplacées	L'exploitation du terminal engendra la transformation permanente d'habitats naturels en zone industrielle. Cependant, les perturbations seront minimales étant donné que le site choisi est dans un secteur où la majorité du territoire était déjà perturbée. La présence de baleines dans le secteur est peu probable. Avec l'application des mesures d'atténuation, les baleines ne devraient pas être affectées négativement par le projet	La majorité des constructions proposées seront faites sur des sites déjà perturbés. Il est improbable que la construction affecte négativement la faune potentielle ou présente dans le secteur du projet. Après la construction, la faune s'adaptera à l'augmentation de l'activité humaine en s'acclimant au bruit et au mouvement ou en émigrant du secteur	Dans l'ensemble, les impacts du projet ne devraient pas affecter les mouvements de population de la faune locale. Le défrichage de la végétation dans la zone de droit de passage aura un impact localisé, mais à long terme sur la faune. La revégétalisation aura lieu mais il pourra s'écouler jusqu'à 150 ans avant le retour d'une forêt mature	



TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Reptiles et amphibiens	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mortalité directe</li> <li>Perte d'habitat</li> <li>Érosion et sédimentation dans les milieux humides</li> <li>Mortalité due au trafic routier</li> </ul> <b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sédimentation dans les milieux humides et perturbation de l'hydrologie des milieux humides</li> <li>Mortalité due au trafic routier</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'espèces à statut de conservation particulier</li> <li>Changement de la qualité et la quantité des habitats</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation des habitats</li> <li>Érosion et sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Changement de la qualité des habitats</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation des habitats</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de végétation</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> <li>Déplacement de la faune</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruit</li> <li>Augmentation du trafic des navires</li> <li>Collisions avec les bateaux et les navires</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dégagement de la végétation</li> <li>Modification de l'habitat</li> <li>Perturbation, déplacement et mortalité</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitat (marais d'eaux saumâtres)</li> <li>Perturbation, déplacement et mortalité</li> <li>Bruit</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser les perturbations au sol dans l'empreinte du projet et le secteur rapproché</li> <li>Éviter les milieux humides</li> <li>Contrôle de l'érosion et de la sédimentation</li> <li>Programme de protection environnementale</li> </ul> <b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de gestion des eaux de ruissellement</li> <li>Revégétalisation des zones dégagées</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Localiser les droits de passage de façon à minimiser les perturbations</li> <li>Minimiser la largeur des droits de passage et leur dégagement</li> <li>Limiter le dégagement et le défrichage aux droits de passage</li> <li>Programme de contrôle des sédiments</li> <li>Isoler les zones de travail et s'assurer qu'aucune tortue des bois ne soit présente dans ces zones</li> <li>Vérifier la présence de tortues des bois dans les tranchées ouvertes</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser la durée pendant laquelle les tranchées sont ouvertes</li> <li>Vérifier la présence de tortues des bois dans les tranchées ouvertes</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Localiser le projet pour minimiser la perte d'habitat</li> <li>Conservé 75 % du site à l'état non développé, afin de permettre à la faune de continuer à l'utiliser</li> <li>Choisir l'emplacement des réservoirs de GNL et du quai afin d'éviter les impacts sur les milieux humides forestiers qui fournissent des habitats à l'herpétofaune</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance des tortues marines</li> <li>Procédures concernant les tortues marines</li> <li>Réduction de la vitesse des navires</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones atteintes d'une manière permanente seront utilisées pour la production ou occupées par des aires gazonnées</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration de la végétation forestière</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
Aucun effet résiduel significatif négatif sur l'herpétofaune n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	Il n'y a pas de zones d'hibernation ou d'habitat de nidification pour la tortue des bois dans l'empreinte du projet. Toutefois, il est probable que la tortue des bois traverse les canaux des cours d'eau. Des tortues peuvent être tuées durant la construction de traversées de cours d'eau	Le projet causera des impacts minimaux car l'emplacement proposé pour la construction du site se trouve sur des terres agricoles actives, qui se trouvent sur la portion nord du site. Ce secteur présente une valeur faible en tant qu'habitat. Plus de 75 % de l'aire du site restera non perturbée et pourra offrir des habitats aux espèces existantes et déplacées	Avec l'application des mesures d'atténuation, les espèces ne devraient pas être affectées négativement par le projet	La majorité des constructions proposées seront faites sur des sites déjà perturbés. Il est improbable que la construction affecte négativement la faune potentielle ou présente dans le secteur du projet. La faune s'adaptera à l'augmentation de l'activité humaine suivant la construction en s'acclimatant au bruit et au mouvement ou en émigrant du secteur	Dans l'ensemble, les impacts du projet ne devraient pas affecter les mouvements de population de la faune locale. Le défrichage de la végétation dans la zone de droit de passage aura un impact localisé, mais à long terme sur la faune. Le reboisement aura lieu mais il pourra s'écouler jusqu'à 150 ans avant le retour d'une forêt mature	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Oiseaux	<b>Impactss potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitats, mortalité directe d'œufs et d'oisillons</li> <li>Bruit</li> <li>Érosion et sédimentation</li> </ul> <b>EXPLOITATION et ENTRETIEN</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruit/perturbation</li> <li>Mortalité due au trafic routier</li> <li>Attraction des oiseaux vers les lumières du site</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'espèces à statut de conservation particulier</li> <li>Changement de la qualité et la quantité des habitats</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation de l'habitat</li> <li>Éclairage</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Changement de la qualité des habitats</li> <li>Mortalité directe</li> <li>Fragmentation des habitats</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de végétation</li> <li>Fragmentation des habitats</li> <li>Déplacement de la faune</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les torchères et les rapaces qui s'y perchent</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de végétation</li> <li>Fragmentation des habitats</li> <li>Déplacement de la faune</li> <li>Mortalité directe</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dégagement de la végétation</li> <li>Modification de l'habitat</li> <li>Perturbation, déplacement et mortalité</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Perte d'habitat (marais d'eaux saumâtres)</li> <li>Perturbation, déplacement et mortalité</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dégagement et le défrichage se feront en dehors de la saison de reproduction de la plupart des espèces d'oiseaux.</li> <li>Dégager seulement la quantité d'habitats nécessaire</li> <li>Mises en place des mesures de contrôle de l'érosion</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de basses limites de vitesse sur les routes d'accès</li> <li>Garder les lumières des réservoirs à des faibles hauteurs</li> <li>Utiliser des lumières à faible intensité et diriger la lumière vers le bas</li> <li>Enregistrer les mortalités d'oiseaux lors de la surveillance de routine du site</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Horaire du projet évitant les saisons de migration hivernale et printanière.</li> <li>Localiser les droits de passage à proximité d'autres dérangements linéaires.</li> <li>Limiter le dégagement et le défrichage aux droits de passage</li> <li>S'assurer que la distance maximale entre les zones boisées ne dépasse pas 200 mètres.</li> <li>Le captage d'eau de mer doit être effectué à marée basse</li> <li>Dégager en dehors de la saison de reproduction</li> <li>Défricher le plus tôt possible</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de protection environnementale</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est localisé afin de minimiser la perte d'habitats et de concentrer l'empreinte du projet dans des zones exploitations agricoles actives peu utilisées par la faune.</li> <li>Conserver 75 % du site à l'état non développé, afin de permettre à la faune de continuer à l'utiliser</li> <li>Choisir l'emplacement des réservoirs de GNL et du quai afin d'éviter les impacts sur les milieux humides forestiers qui fournissent des habitats de recherche de nourriture et de perchage au pygargue à tête blanche</li> <li>Ajouter un dispositif pour éviter que les oiseaux ne se perchent sur les torchères</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Barrières de rivage (<i>shoreline armoring</i>) et brises lames sur la ligne du littoral</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les habitats et les mesures d'atténuation seront développés en fonction de la législation fédérale et de l'état</li> <li>Les zones atteintes d'une manière permanente seront remplacées par des équipements de transformation ou occupées par des aires gazonnées</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisation des marais d'eaux saumâtres sera probablement limitée, compte tenu de la proximité d'autoroutes existantes et des activités qui y sont associées.</li> <li>Restauration de la végétation forestière</li> <li>La faune s'acclimatera au bruit</li> </ul>
<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>						
Aucun effet résiduel significatif négatif sur les oiseaux n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	L'établissement des procédés de sélection des routes et des aménagements ainsi que l'établissement de mesures de protection environnementale atténueront les effets potentiels adverses résiduels sur les oiseaux migrateurs	Un rapace pourrait être blessé s'il est perché sur une torchère lorsqu'elle est activée. Les mesures d'atténuation élimineront cet effet adverse potentiel	En tenant compte de la disponibilité des habitats adéquats en dehors du site du projet et de la mobilité du pluvier siffleur, il a été déterminé que celui-ci ne devrait pas être affecté négativement par la construction et l'exploitation du projet. En ce qui concerne les autres espèces préoccupantes, il a été déterminé que l'empreinte du projet ne représente probablement pas un habitat adéquat pour celles-ci ou que celles-ci éviteraient le site durant la construction	La majorité des constructions proposées seront faites sur des sites déjà perturbés. Il est improbable que la construction affecte négativement la faune potentielle ou présente dans le secteur du projet. La faune s'adaptera à l'augmentation de l'activité humaine suivant la construction en s'acclimatant au bruit et au mouvement ou en émigrant du secteur	La transformation permanente des marais d'eaux saumâtres ne devrait pas engendrer d'impacts observables sur l'abondance des oiseaux aquatiques migratoires dans le secteur. Dans l'ensemble, il n'est pas prévu que les impacts affecteront les mouvements de population de la faune locale. Le défrichage de la végétation dans la zone de droit de passage aura un impact localisé, mais à long terme sur la faune. La revégétalisation aura lieu mais il pourra s'écouler jusqu'à 150 ans avant le retour d'une forêt mature	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Espèces rares et menacées	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interactions citées dans les autres sections (oiseaux, poissons, mammifères)</li> <li>Trois espèces aquatiques protégées par le gouvernement fédéral peuvent se trouver dans la zone du projet (l'esturgeon à museau court, la tortue batarde et la tortue verte)</li> <li>Une espèce de poisson protégé par l'état du New Jersey (l'esturgeon noir)</li> </ul>	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dégagement de la végétation</li> <li>Modification de l'habitat faunique</li> <li>Dérangement, déplacement et mortalité</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une section importante du site du projet a déjà été perturbée précédemment.</li> <li>Après la construction, le site redeviendra une forêt</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification permanente de l'habitat des marais d'eaux saumâtres</li> <li>Dérangement, déplacement et mortalité</li> <li>Perte d'habitats de couvert, d'alimentation, et de nidification pour certaines espèces</li> <li>Bruit</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet est localisé afin de minimiser la perte d'habitats et de concentrer son empreinte dans des zones exploitations agricoles actives peu utilisées par la faune.</li> <li>Conserver 75 % du site à l'état non développé, afin de permettre à la faune de continuer à l'utiliser</li> <li>Choisir l'emplacement des réservoirs de GNL et du quai afin d'éviter les impacts sur les milieux humides forestiers qui fournissent des habitats de recherche de nourriture et de perchage au pygargue à tête blanche</li> <li>Ajouter un dispositif pour éviter que les oiseaux ne se perchent sur les torchères</li> <li>Surveillance de l'équipement de dragage hydraulique pour documenter tout entraînement de l'esturgeon noir ou de l'esturgeon à museau court</li> </ul>	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les habitats et les mesures d'atténuation seront développés en fonction de la législation fédérale et de l'état</li> <li>Les zones atteintes d'une manière permanente seront utilisées pour la production ou occupées par des aires gazonnées</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration de la végétation forestière</li> </ul>
<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>						
Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	Le projet prévu n'est pas supposé d'avoir d'effets sur les espèces rares ou menacées, une fois les mesures d'atténuation appropriées mises en place. Le projet proposé ne devrait pas avoir d'effet négatif sur le pygargue à tête blanche. Le site ne contient pas d'habitats adéquats pour le grèbe à bec bigarré, excepté à titre de zone de transit à l'extérieur de la saison de reproduction	Les espèces rares et menacées sont mentionnées dans d'autres CEV individuelles (ex : les oiseaux)	Les études de terrains requises sont planifiées pour le printemps 2005. En ce qui concerne les espèces qui seraient potentiellement affectées des mesures d'atténuation seront identifiées pour minimiser les impacts. La majorité des constructions proposées seront faites sur des sites déjà perturbés. Il est improbable que la construction affecte négativement la faune potentielle ou présente dans le secteur du projet	Aucune espèce listée par le gouvernement fédéral n'a été identifiée comme étant potentiellement présente sur le site du projet. Malgré tout, le National Marine Fisheries Service (NMFS) a identifié 11 espèces menacées ou en danger classées par le gouvernement fédéral pouvant se trouver dans la région générale du terminal proposé. L'étude d'impact a déterminé que le Projet n'aura aucun effet sur 6 de ces espèces et n'aurait aucun impact négatif probable sur les 5 autres	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
<b>3.0 EFFETS SUR LES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES SOCIO-ÉCONOMIQUES</b>						
<b>3.1 Planification de l'utilisation du territoire</b>						
Utilisation du territoire	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dégagement, défrichage et nivellement</li> <li>Construction d'infrastructures terrestres</li> <li>Impacts potentiels de l'utilisation du territoire sur le paysage avoisinant</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de routines des aménagements terrestres</li> <li>Impacts potentiels de l'utilisation du territoire sur le paysage avoisinant</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dégagement, défrichage et nivellement</li> <li>Creusement de tranchées</li> <li>Traversée de cours d'eau</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités de routines des aménagements terrestres</li> <li>Impacts visuels d'un point de vue esthétique</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts potentiels de l'utilisation du territoire sur les terrains avoisinants</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts potentiels de l'utilisation du territoire sur les terrains avoisinants</li> <li>Zone agricole locale</li> <li>Le développement industriel actuel peut avoir des impacts sur le projet</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a lieu à l'intérieur de terres qui appartiennent au promoteur du projet</li> <li>Les utilisations adjacentes du terrain incluent les utilisations industrielles et commerciales, des zones forestières, et un parc public</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'utilisation en rapport avec le terrain est généralement compatible avec l'utilisation du territoire existant du site et de la région</li> <li>L'ajout au projet de terrains adjacents fera partie de la concession du projet</li> <li>Certaines activités récréatives et certaines ressources existent dans la région du projet</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des stipulations de zonage</li> <li>Signalisations et / ou personnel de sécurité pour informer les utilisateurs des changements et des restrictions d'accès du terrain</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de protection environnementale</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien de zones tampons pour atténuer les effets visuels négatifs</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune recommandée</li> <li>La zone proposée pour le Projet est déjà une zone industrielle</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Relocaliser les aménagements industriels adjacents pour accommoder le Projet</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est identifiée, étant donné que le terrain était déjà perturbé avant</li> <li>Le Projet a lieu à l'intérieur de terres qui appartiennent au promoteur du Projet</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est identifiée</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
Le Projet est situé dans une zone dédiée à l'industrie lourde. Il y a quelques craintes en ce qui concerne les impacts du Projet sur les terrains avoisinants. Malgré tout, en prenant pour acquis que les mesures citées soient mises en place, il ne devrait pas y avoir d'effet négatif significatif sur l'utilisation du territoire	Les effets environnementaux résiduels du projet sur l'utilisation du territoire ne devraient pas être significatifs. Le projet est situé dans une zone à vocation industrielle lourde et est bordé par d'autres zones industrielles	Le Projet n'affectera pas l'utilisation actuelle et l'utilisation avoisinante des terrains. En effet, les terrains sont déjà désignés comme étant industriels ou vont le devenir. Le site est situé dans les zones d'inondation suite aux tempêtes se qui requiert donc d'apporter des modifications à la topographie. Malgré tout, aucun effet résiduel sur l'utilisation du territoire n'est prévu	Le Projet n'affectera pas l'utilisation actuelle et l'utilisation avoisinante du territoire. En effet, les terrains sont déjà désignés comme étant industriels ou vont le devenir. Aucun effet résiduel du Projet sur l'utilisation du territoire n'est prévu	Le projet ne devrait pas avoir d'effets néfastes sur l'utilisation du terrain car le terrain était déjà perturbé auparavant et qu'il appartient au promoteur du Projet. Une zone tampon qui fait également office d'aire récréative est utilisée pour atténuer tout effet néfaste potentiel sur les terrains avoisinants	Le Projet n'affectera pas l'utilisation actuelle et l'utilisation avoisinante du territoire. En effet, les terrains sont déjà désignés comme étant industriels ou vont le devenir. Aucun effet résiduel du projet sur l'utilisation du territoire n'est prévu	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
<b>3.2 Infrastructure</b>						
Route	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation additionnelle et conflits avec le transport local</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation additionnelle et conflits avec le transport local</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la circulation</li> <li>Changement du type de circulation</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation additionnelle, incluant les camions lourds, pouvant causer des congestions locales et temporaires</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation additionnelle pouvant causer des congestions locales et temporaires</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation additionnelle, incluant la circulation de camions lourds sur le réseau routier</li> <li>Construction additionnelle de routes pour accéder aux aménagements</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation additionnelle, incluant la circulation de camions lourds sur le réseau routier</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation additionnelle, incluant la circulation de camions lourds sur le réseau routier</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de routes additionnelles</li> <li>Programme de gestion de la circulation</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir les horaires de travail pour éviter les périodes de circulation intense</li> <li>Services de transport en commun pour le personnel (autobus)</li> <li>Livraison de matériaux par voie maritime</li> <li>Minimiser le mouvement des équipements lourds</li> <li>Sensibilisation des employés à l'égard des limites de vitesse</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est recommandée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services de transport en commun pour le personnel (autobus)</li> <li>Améliorations à certaines intersections pour rendre la circulation plus fluide et sécuritaire</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de stationnement hors site pour les véhicules</li> <li>Personnel et mesures pour le contrôle de la circulation</li> <li>Ajuster les heures de construction et de livraison pour éviter les heures de pointes</li> <li>Programme de gestion du transport</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination du transport</li> <li>Entretien des routes locales</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune n'est identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir les horaires de travail pour éviter les périodes de circulation intense</li> <li>Programme de gestion des transports</li> <li>Aire de stationnement hors site pour les véhicules</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
La circulation associée au projet ne devrait pas causer d'impacts significatifs sur le trafic déjà présent surtout si les mesures d'atténuation sont mises en place	La circulation associée au projet ne devrait pas causer d'impacts significatifs sur le trafic déjà présent surtout si les mesures d'atténuation sont mises en place	La circulation associée avec le projet ne devrait pas causer d'impacts significatifs sur la circulation existante. Le projet est situé dans une zone avec un vaste réseau routier qui est capable de supporter la circulation additionnelle causée par le projet	Le projet devrait provoquer une légère augmentation de la quantité de trafic et ne devrait pas avoir d'impact résiduel si les mesures d'atténuation sont mises en place	Le projet devrait entraîner des effets négatifs temporaires pendant la construction. Lors de l'exploitation, un effet prévu serait une augmentation mineure de la circulation	Le projet devrait provoquer une légère augmentation de la circulation et ne devrait pas avoir d'impact résiduel si les mesures d'atténuation sont mises en place. Plus particulièrement, il est recommandé de développer un programme de gestion des transports qui prend en compte la circulation générée par les véhicules du projet	
Voie maritime	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation maritime</li> <li>Obstruction à la navigation</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Interaction avec la circulation maritime déjà en place</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation maritime</li> <li>Accès restreint pour les voies de circulation maritimes</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation maritime</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation maritime</li> </ul>	Les enjeux liés au transport maritime et aux voies maritimes n'ont pas été directement étudiés. Le terminal utilise déjà la voie maritime pour le transport de GNL. Les enjeux du transport maritime sont spécifiquement inclus dans des documents additionnels concernant la sécurité	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation maritime</li> </ul>

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Voie maritime (suite)	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services de communication et de trafic maritimes, avis aux navigateurs et avis à la navigation</li> <li>Tous les navires sont sujets à la Loi sur la marine marchande du Canada, au Code canadien de travail et à la Loi sur les océans</li> <li>Le mouvement des navires est sujet aux Pratiques et Procédures régissant les Ports Publics de la Loi maritime du Canadienne</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'équipage doit être qualifié selon les standards de formation de l'International Maritime Organisation (IMO) et obtenir la certification de Watchkeeper</li> <li>Les navires de GNL respectent les standards des sociétés de classification</li> <li>Inspection des navires par les autorités compétentes</li> <li>Les navires remorqueurs seront utilisés lors de l'accostage</li> <li>Procédés d'approbation en relation avec la Loi sur la protection des eaux navigables</li> <li>Aide de navigation au besoin</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur la marine marchande du Canada / Avis aux navigateurs, édition annuelle</li> <li>Services de communication et de trafic maritimes / Manuel du terminal maritime</li> <li>Zones d'exclusion</li> <li>Communiquer aux parties prenantes les informations concernant les routes et zones d'exclusion</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Loi sur la marine marchande du Canada / Avis aux navigateurs, édition annuelle</li> <li>Pilotage pour les navires de GNL</li> <li>Formation par simulation pour les navires</li> <li>Communiquer aux parties prenantes les informations concernant les routes et zones d'exclusion</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et ATTÉNUATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Guidage des pilotes des transporteurs de GNL en transit</li> <li>Utilisation d'éclairage nocturne</li> </ul>	<p><b>CONSTRUCTION et ATTÉNUATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est identifiée</li> </ul>	<p>Les enjeux liés au transport maritime et aux voies maritimes n'ont pas été directement étudiés. Le terminal utilise déjà la voie maritime pour le transport de GNL. Les enjeux du transport maritime sont spécifiquement inclus dans des documents additionnels concernant la sécurité</p>	<p><b>CONSTRUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est identifiée.</li> </ul> <p><b>EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Se doter de personnel additionnel (pilotes) et d'équipement additionnel (navires remorqueurs)</li> <li>L'auteur de la proposition devra remettre aux autorités les Manuels d'exploitation et d'urgence.</li> <li>Respect de la législation en relation avec la circulation maritime</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	Le projet devrait augmenter la circulation maritime dans le port, ce trafic devrait toutefois être géré par les aménagements existants. Aucun effet résiduel significatif négatif sur le transport maritime n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont implantées	La route sélectionnée est conçue pour minimiser les interférences potentielles avec le trafic maritime déjà existant. La route proposée est la même que celle utilisée par les autres grands navires, ainsi les interactions avec les plus petits navires sont minimisées. Le trafic des navires-citernes associé avec le projet est relativement faible comparé au trafic maritime existant. Si les mesures d'atténuation sont mises en place, il ne devrait pas y avoir d'effets résiduels négatifs significatifs sur le transport maritime	Aucun effet résiduel n'est identifié. En effet, les bateaux utiliseront les voies de circulation maritimes existantes	Aucun effet résiduel n'a été identifié. Les navires de GNL utiliseront des voies navigables existantes ce qui peut minimiser les effets potentiels du transport maritime dans cette zone	Les enjeux liés au transport maritime et aux voies maritimes n'ont pas été directement étudiés. Le terminal utilise déjà la voie maritime pour le transport de GNL. Les enjeux du transport maritime sont spécifiquement inclus dans des documents additionnels concernant la sécurité	Les effets résiduels n'ont pas été identifiés. Une augmentation de la circulation crée certaines préoccupations. Des mesures d'atténuation sont recommandées afin de minimiser ces préoccupations
Réseaux d'eau potable et réseaux d'eaux usées	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	<p><b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dragage</li> <li>Extraction des eaux de ballastage</li> <li>Érosion et sédimentation</li> <li>Déversements et fuites</li> <li>Écoulement des eaux de ruissellement</li> </ul>	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Réseaux d'eau potable et réseaux d'eaux usées (suite)	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Optimiser la localisation et la conception du quai pour minimiser le dragage</li> <li>Utiliser les technologies pour minimiser les déversements lors des déchargements</li> <li>Respect des réglementations et manuels en rapport avec ce domaine</li> <li>Assurer la présence de digues de confinement autour des réservoirs de GNL pour éviter que les déversements n'atteignent les plans d'eau, dans l'éventualité peu probable d'une défaillance de réservoir</li> <li>Fournir des appareils de dissipation de l'énergie aux sorties d'écoulement de l'eau des tests hydrostatiques et de l'eau de rinçage pour minimiser l'érosion</li> </ul>	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	L'eau potable et l'eau usée sont discutées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	Le projet a des effets minimaux sur l'utilisation de l'eau dans la zone. Il y aura une demande importante unique d'eau douce, puisée localement. L'eau industrielle et l'eau pour les branchements d'incendie sont obtenues par des puits sur le site. Les mesures d'atténuation proposées vont permettre d'éviter tout effet résiduel sur le réseau d'eau	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine	L'eau potable et les eaux usées sont mentionnées dans les sections sur l'eau de surface et l'eau souterraine
Qualité de vie	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande sur les services d'intervention d'urgence, et les services de santé et sociaux locaux</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande sur les services d'intervention d'urgence, et les services de santé et sociaux locaux</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande sur les services d'intervention d'urgence, et les services de santé et sociaux locaux</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande sur les services d'intervention d'urgence, et les services de santé et sociaux locaux</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande sur les services d'intervention d'urgence, et les services de santé et sociaux locaux</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande sur les services d'intervention d'urgence, et les services de santé et sociaux locaux</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'intervention d'urgence</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'intervention d'urgence</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'intervention d'urgence</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'intervention d'urgence</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'intervention d'urgence</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'intervention d'urgence</li> </ul>

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Qualité de vie (suite)	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	La communauté locale devrait être capable d'assurer la demande supplémentaire en services générée par le projet. Si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en place, aucun effet environnemental résiduel négatif et significatif ne devrait avoir lieu	La communauté locale devrait être capable d'assurer la demande supplémentaire en services générée par le projet	La communauté locale devrait être capable d'assurer la demande supplémentaire en services générée par le projet	La communauté locale devrait être capable d'assurer la demande supplémentaire en services générée par le projet	La communauté locale devrait être capable d'assurer la demande supplémentaire en services générée par le projet	La communauté locale devrait être capable d'assurer la demande supplémentaire en services générée par le projet
Santé humaine	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	Les questions de santé humaine sont débattues dans la CEV sur la qualité de l'air et dans le document séparé sur l'évaluation des risques	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de poussières</li> <li>Exposition à des produits chimiques dangereux</li> <li>Exposition aux dangers de construction conventionnels</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de poussières et de gaz combustibles</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de poussières</li> <li>Exposition à des produits chimiques dangereux</li> <li>Exposition aux dangers habituels de construction</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission de poussières et de gaz combustibles</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières et des véhicules</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions de gaz combustibles</li> <li>Émissions des tuyaux d'échappement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières et des véhicules</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions de gaz combustibles</li> <li>Émissions des tuyaux d'échappement</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières et des véhicules</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de poussières</li> <li>Émissions de gaz combustibles</li> <li>Émissions des tuyaux d'échappement</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	Les questions de santé humaine sont débattues dans la CEV sur la qualité de l'air et dans le document séparé sur l'évaluation des risques	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manuel de santé et sécurité</li> <li>Respect de la législation sur la santé et la sécurité</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manuel de santé et sécurité</li> <li>Respect de la législation sur la santé et la sécurité</li> <li>Pulvérisation d'eau pour minimiser les poussières fugitives</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la législation sur la santé et la sécurité</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Application d'eau pour minimiser les poussières fugitives</li> <li>Éviter les opérations concurrentes par des sources d'émissions plus importantes, lorsque possible</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installer les meilleures technologies commerciales disponibles pour minimiser les émissions</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure de contrôle de la poussière</li> <li>Besoin d'autorisations supplémentaires pour la combustion à l'extérieur</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installer les meilleures technologies commerciales disponibles pour minimiser les émissions</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure de contrôle de la poussière</li> <li>Besoin d'autorisations supplémentaires pour la combustion à l'extérieur</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Installer les meilleures technologies commerciales disponibles pour minimiser les émissions</li> </ul>
<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>						
Les questions de santé humaine sont débattues dans la CEV sur la qualité de l'air et dans le document séparé sur l'évaluation des risques	Les activités de construction et d'exploitation doivent se conformer aux exigences des réglementations de santé et sécurité. De plus, si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en place, aucun effet environnemental résiduel négatif et significatif ne devrait avoir lieu	Les activités de construction et d'exploitation doivent se conformer aux exigences des réglementations de santé et sécurité. De plus, si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en place, aucun effet environnemental résiduel négatif et significatif ne devrait avoir lieu	Compte tenu de la nature des émissions et des mesures d'atténuation proposées, aucun effet environnemental résiduel n'est prévu	La nature et la durée des émissions ont le potentiel d'avoir des effets négatifs temporaires sur la santé humaine. Cependant, le site du Projet est situé dans une zone classée « sévère » pour l'ozone par l'Agence de protection environnementale des États-Unis (USEPA). Il existe un programme pour la mise en œuvre de mesures pour éventuellement respecter les standards de l'USEPA pour cette zone	La nature et la durée des émissions ont le potentiel d'avoir des effets négatifs temporaires sur la santé humaine. Aucun effet résiduel n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en place	



TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Milieu sonore	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruits de la construction (déboisement, terrassement, etc.)</li> <li>Bruits de la circulation de camions</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>exploitations du terminal</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruits de la construction et bruits des opérations de routine</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruits de la construction (déboisement, terrassement, etc.)</li> <li>Bruits de la circulation de camions</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>exploitations du terminal</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruits de la construction (déboisement, terrassement, etc.)</li> <li>Bruits de la circulation de camions</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>exploitations du terminal</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruits de la construction (déboisement, terrassement, etc.)</li> <li>Bruits de la circulation de camions</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>exploitations du terminal</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bruits de la construction (déboisement, terrassement, etc.)</li> <li>Bruits de la circulation de camions</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>exploitations du terminal</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer des mesures de contrôle du bruit (couvertures acoustiques, appareils de battage vibratoire, temps de travail plus court)</li> <li>Le tracé des camions évitera les zones sensibles au bruit.</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est recommandée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de santé et sécurité</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter les activités de construction nocturne à celles qui émettent peu de bruit</li> <li>Utiliser les équipements bruyants à l'intérieur d'abris</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est identifiée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est prévue.</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer le niveau de bruit après le commencement des exploitations et émettre un rapport identifiant les démarches additionnelles de contrôle bruit</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est prévue</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure d'atténuation n'est prévue</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
Il est probable que les activités de construction auront certains impacts sonores en dehors des zones de construction. Aucun effet environnemental résiduel négatif et significatif n'est attendu si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en place	Si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en place, aucun effet environnemental résiduel négatif et significatif ne devrait avoir lieu	Dans le secteur du projet, les zones sensibles au bruit sont rares, voir même inexistantes. Des essais ont démontré que les bruits émanant du Projet respectent les seuils de la législation. Aucun effet résiduel relié au bruit ne devrait donc avoir lieu	Le projet est situé en dehors des zones avec des limites de bruit obligatoires et en dehors de zones habitées. Les bruits de la construction et de l'exploitation ne devraient donc pas présenter d'effets négatifs	L'analyse des bruits a démontré que le projet respecte la législation en ce qui concerne les nuisances sonores. Ainsi aucun effet résiduel négatif n'est prévu	Le projet est situé en dehors des zones avec des limites de bruit obligatoires et en dehors de zones habitées. Les bruits de la construction et de l'exploitation ne devraient donc pas présenter d'effets négatifs	
Retombées économiques et emplois	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sur l'emploi local, sur les revenus et sur l'activité économique</li> <li>Impacts sur les autres activités industrielles et commerciales</li> <li>Impacts sur la disponibilité de la main d'œuvre</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sur l'emploi local, sur les revenus et sur l'activité économique</li> <li>Impacts sur les autres activités industrielles et commerciales</li> <li>Impacts sur la disponibilité de la main d'œuvre</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sur l'emploi local, sur les revenus et sur l'activité économique</li> <li>Impacts sur les autres activités industrielles et commerciales</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sur l'emploi local, sur les revenus et sur l'activité économique</li> <li>Impacts sur les autres activités industrielles et commerciales</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sur l'emploi local, sur les revenus et sur l'activité économique</li> <li>Impacts sur les autres activités industrielles et commerciales</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sur l'emploi local, sur les revenus et sur l'activité économique</li> <li>Impacts sur les autres activités industrielles et commerciales</li> </ul>

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
Retombées économiques et emplois (sutie)	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communiquer avec les syndicats et fournisseurs locaux</li> </ul> <b>EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure d'atténuation n'est recommandée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure n'est recommandée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure n'est recommandée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure n'est recommandée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure n'est recommandée</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune mesure n'est recommandée</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
	Aucun effet résiduel négatif significatif sur l'économie n'est prévu. En comparant à l'impact global, les impacts sur la quantité disponible de main d'œuvre locale sont prévus être relativement faibles. Les impacts sont prévus être d'amplitude similaire aux impacts déjà expérimentés dans cette région lors d'autres projet de construction	Les impacts économiques modérés ou élevés sont prévus. Le projet devrait avoir des effets positifs sur l'activité économique de la région. La main d'œuvre requise pour ce projet devrait provenir de la région	Aucun effet résiduel négatif significatif sur l'économie n'est prévu. En comparant à l'impact global, les impacts sur la quantité disponible de main d'œuvre locale sont prévus être relativement faibles	Aucun effet résiduel négatif significatif sur l'économie n'est prévu. Les effets positifs sur la main d'œuvre locale devraient être relativement élevés pendant la phase de construction à cause du niveau assez élevé de chômage de la région. Cependant, pendant la phase d'exploitation, les effets seront assez faibles sur la main d'œuvre locale	Aucun effet résiduel négatif significatif sur l'économie n'est prévu. Le projet devrait générer des revenus grâce aux taxes additionnelles et des opportunités d'emploi pour la localité. La quantité disponible de main d'œuvre locale ne devrait pas être affectée significativement par le projet	Aucun effet résiduel négatif significatif sur l'économie n'est prévu. Le projet devrait générer des revenus grâce aux taxes additionnelles et des opportunités d'emploi pour la localité. La quantité disponible de main d'œuvre locale ne devrait pas être affectée significativement par le projet
Potentiel archéologique et bâtiments historiques	<b>Impacts potentiels ou sources d'impact</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation ou destruction de ressources archéologiques ou patrimoniales significatives</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation ou destruction de ressources archéologiques ou patrimoniales significatives</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation ou destruction de ressources archéologiques ou patrimoniales significatives</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation ou destruction de ressources archéologiques ou patrimoniales significatives</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation ou destruction de ressources archéologiques ou patrimoniales significatives</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perturbation ou destruction de ressources archéologiques ou patrimoniales significatives</li> </ul>
	<b>Mesures d'atténuation proposées</b>					
	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme d'intervention archéologique</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme d'intervention archéologique</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Programme de découvertes inattendues est mis en place pour dicter les actions à mettre en place dans l'éventualité qu'un site archéologique non anticipé soit découvert</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Programme de découvertes inattendues est mis en place pour dicter les actions à mettre en place dans l'éventualité qu'un site archéologique non anticipé soit découvert</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Programme de découvertes inattendues est mis en place pour dicter les actions à mettre en place dans l'éventualité qu'un site archéologique non anticipé soit découvert</li> </ul>	<b>CONSTRUCTION et EXPLOITATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Programme de découvertes inattendues est mis en place pour dicter les actions à mettre en place dans l'éventualité qu'un site archéologique non anticipé soit découvert</li> </ul>
	<b>Niveau d'importance / Effets résiduels</b>					
Le Projet est situé dans une zone présentant de très faibles chances de contenir des ressources archéologiques. Si les mesures d'atténuation sont mises en place, il ne devrait pas y avoir d'effets environnementaux résiduels négatifs significatif	Le site du projet est situé sur un site historique qui nécessite une étude archéologique. Cependant, les effets résiduels environnementaux du Projet seront peu probables et non significatifs si les mesures d'atténuation recommandées sont mises en place	Le projet a été modifié pour éviter d'empiéter sur des zones historiques potentielles. Les résultats des études terrestres et maritimes détaillées indiquent que la zone du projet évitera les sites archéologiques sensibles. Il ne devrait donc pas y avoir d'effets résiduels environnementaux	Les résultats des études terrestres et maritimes détaillées indiquent que la zone du projet évitera les sites archéologiques sensibles. Il ne devrait donc pas y avoir d'effets résiduels environnementaux	Le projet est situé sur un site qui a déjà été perturbé. Les résultats des études de terrain indiquent que la zone du projet évitera les sites archéologiques sensibles. Il ne devrait donc pas y avoir d'effets résiduels environnementaux	Les résultats des études terrestres et maritimes détaillées indiquent que la zone du projet évitera les sites archéologiques sensibles. Il ne devrait donc pas y avoir d'effets résiduels environnementaux. Il est possible que des travaux supplémentaires soient effectués sur des terrains additionnels, ces terrains seront alors sujets à des études archéologiques	

TABLEAU COMPARATIF DE PROJETS DE GNL AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS						
Composante environnementale/ Nom du projet	Projet GNL 1 : Terminal de GNL ANE Bear Head, Nouvelle-Écosse	Projet GNL 2 : Terminal de GNL Irving Saint John, Nouveau-Brunswick	Projet GNL 3 : Crown Landing LLC Comté de Logan, New Jersey	Projet GNL 4 : Terminal de GNL Vista de Sol Comté de San Patricio, Texas	Projet GNL 5 : Expansion du terminal de GNL Dominion Cove Point Comté de Calvert, Maryland	Projet GNL 6 : Terminal de GNL Hackberry Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane
<b>Effets cumulatifs</b>						
	Les effets négatifs environnementaux seront réduits à des niveaux acceptables à travers l'utilisation de mesures d'atténuation et de conception techniquement et économiquement faisables	Le projet ne devrait pas engendrer d'effets environnementaux négatifs significatifs	Les effets cumulatifs ne sont pas clairement démontrés. Cependant, pour chaque CEV mentionnée, il n'y a pas d'effets négatifs attendus	Il existe un certain potentiel pour des effets négatifs, cependant avec les mesures d'atténuation proposées, ces effets seront vraisemblablement minimisés	Les effets cumulatifs ne sont pas clairement démontrés. Cependant, pour chaque CEV mentionnée, il n'y a pas d'effets négatifs attendus	Les effets cumulatifs ne sont pas clairement démontrés. Cependant, pour chaque CEV mentionnée, il n'y a pas d'effets négatifs attendus



## Bibliographie

### Tableau comparatif de projets de GNL au Canada et aux États-Unis.

#### **Terminal de GNL Access Northeast Energy Bear Head, Bear Head, Nouvelle Écosse**

Jacques Whitford Environment Limited (2004). Environmental Assessment for the Proposed Bear Head LNG Terminal Bear Head, Nova Scotia. Project No. NSD17393. Report to Access Northeast Energy Inc. 388 pages.

Source en ligne : <http://www.gov.ns.ca/enla/ea/bearHeadLNGTerminal.asp>

#### **Terminal de GNL Irving Oil Limitée, Saint John, New Brunswick**

Jacques Whitford Environment Limited (2004). Environmental Impact Statement. Liquefied Natural Gas Marine Terminal and Multi-Purpose Pier. Prepared for Irving Oil Limited. 772 pages.

Source en ligne : [http://www.ceaa-acee.gc.ca/010/0003/0012/report\\_e.htm](http://www.ceaa-acee.gc.ca/010/0003/0012/report_e.htm)

#### **Terminal de GNL Crown Landing, Canton de Logan, New Jersey**

Crown Landing LLC (2004). Liquefied Natural Gas Import Terminal Logan Township, Gloucester County, New Jersey. Draft Environmental Resource Report. Volume I. 361 pages.

Crown Landing LNG Project (2004). Environmental Resource Reports Energy Regulatory Commission. Source en ligne : <http://www.bpcrowlanding.com/external/index.cfm?cid=569&fuseaction=EXTERNAL.docview&documentID=53479>.

#### **Terminal de GNL Vista del Sol, Comté de San Patricio, Texas**

Federal Energy Regulatory Commission (2005). Final Environmental Impact Statement. Vista del Sol LNG Terminal Project. Vista del Sol LNG Terminal LP and Vista del Sol Pipeline LP. Docket Nos. CP04-395-000 and CP04-405-000. 274 pages.

C. Love. (May 10, 2005). Communication personnelle. Public Communications Department. Exxon Mobil Corporation: Irving, Texas.

#### **Expansion de Dominion Cove Point LNG, Comté de Calvert, Maryland**

GAI Consultant, Inc. (2005). Federal Energy Regulatory Commission Environmental Report Exhibit F-1 Cove Point LNG Terminal Expansion Dominion Cove Point LNG, L.P. Docket No. CP05-130-000 Calvert County, Maryland. Volume I. 326 pages.

#### **Terminal de GNL Hackberry (Cameron GNL), Paroisses de Cameron, Calcasieu et Beauregard, Louisiane**

Federal Energy Regulatory Commission (2003). Environmental Impact Statement. Hackberry LNG Terminal, L.L.C. Hackberry LNG Project. Docket No. CP02-374-000. 256 pages.

